

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le lundi 2 mai Deux Mille Onze (2011) à vingt heures (20h00), et à laquelle sont présents les conseillères : Marie-Ève Michaud, Jeannine Bastille et Maryse Lizotte ainsi que les conseillers : Louis-Georges Simard et Benoît Lizotte, sous la présidence de la mairesse Élisabeth Hudon, formant quorum.

**1. Ouverture de la séance**

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon, ouvre la séance à vingt heures (20h00) par les salutations d'usage. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

**11-05-001**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté.

**ADOPTÉ**

**3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011**

**ATTENDU QUE** tous les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 quarante-huit heures avant la tenue de la présente, et qu'il a été expédié conformément au Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, la mairesse, Mme Élisabeth Hudon est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des correctifs à apporter à ce procès-verbal.

Mme Jeannine Bastille demande à ajouter les représentants des différents comités locaux dans la liste des personnes qui siègent à la Table d'harmonisation des aînés au point 10 du procès-verbal.

Aucune autre modification n'est signalée par les membres du Conseil; alors

**11-05-002**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011 soit accepté avec la modification apportée.

**ADOPTÉ**

**4. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2011**

- Au point 12 : La subvention pour le Club de l'Âge d'Or de 8900\$ a été reçu.
- Au point 13 : L'avocat Gilles Moreau devrait produire son avis juridique sous peu.
- Au point 15 : La journée de concertation a été un succès.
- Au point 16 : Le directeur général annonce qu'il n'a pas reçu de candidature. La date du prochain scrutin et la période pour la mise en candidature seront annoncées lors de la prochaine séance ordinaire.

**5. Période de questions**

Aucune question concernant le procès-verbal du 4 avril 2011.

**6. Avis de motion d'un règlement pour les colporteurs et d'un règlement contre l'établissement de bunkers**

Mme Marie-Ève Michaud donne un avis de motion de la présentation pour adoption, lors d'une séance subséquente, d'un nouveau règlement pour les colporteurs et d'un règlement contre l'établissement de bunkers.

**7. CLD- Le Rendez-Vous des Visionnaires**

**11-05-003**

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** Mme Élisabeth Hudon participe au Rendez-Vous des Visionnaires du CLD Kamouraska qui aura lieu le samedi 28 mai 2011 à la Salle André-Gagnon de La Pocatière. Deux billets ont été achetés au coût de 90\$ chacun pour permettre à la mairesse d'être accompagnée.

**ADOPTÉ**

**8. Dépenses relatives à la journée de concertation sur les risques côtiers**

**ATTENDU QUE** certains frais ont été engagés pour la journée de concertation, soit des frais minimums pour deux conférenciers, des frais de déplacement pour un conférencier et des frais relativement à la pause-café ;

**ATTENDU QUE** ces frais totalisent 499.50\$ pour la journée ;

11-05-004

**IL EST PROPOSÉ** par Maryse Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le paiement des frais totaux de 499.50\$ soit accepté.

**ADOPTÉ**

**9. Formation pour l'agent de développement**

**ATTENDU QUE** l'agent de développement participe à l'événement RURALIA

11-05-005

**IL EST PROPOSÉ** par Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité rembourse un montant maximum de 350\$ à l'agent de développement pour ses dépenses associées à cet événement.

**ADOPTÉ**

**10. Embauche d'un coordonnateur du terrain de jeux**

**CONSIDÉRANT** l'entente de partage avec Kamouraska concernant l'embauche d'un coordonnateur pour les terrains de jeux de Rivière-Ouelle et de Kamouraska

11-05-006

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QU'** un coordonnateur soit embauchée à raison de 13\$/heure pour 225 heures + avantages sociaux (environ 3 700\$) et que le directeur général soit mandaté pour procéder à l'embauche.

**ADOPTÉ**

**11. Formation des deux animateurs du terrain de jeux**

11-05-007

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** les deux animateurs du terrain de jeux participent à la formation offerte par l'URLS les 11 et 12 juin prochain au coût de 100\$ chacun.

**ADOPTÉ**

**12. Mandat à LogisPlan CM**

11-05-008

**IL EST PROPOSÉ** par Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** LogisPlan CM soit mandaté pour produire un plan de rénovation pour trois nouveaux bureaux dans la salle municipale au coût de 235\$.

**ADOPTÉ**

**13. Soumissions pour les travaux de rénovation**

Des soumissions ont été demandés pour la rénovation de la salle municipale. Nous avons reçu deux soumissions qui seront étudiées dans les jours à venir.

**14. Soumission de Catherine Marier pour l'identité visuelle de Rivière-Ouelle**

Nous avons reçu la soumission de Catherine Marier pour la production d'une identité visuelle pour la municipalité.

11-05-009

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la soumission de Catherine Marier au montant de 1390\$ (non-taxable) soit acceptée.

**ADOPTÉ**

**15. Soumissions pour les travaux d'asphaltage sur le chemin de la Pointe**

**ATTENDU QUE** deux soumissions ont été reçues au bureau municipal par le directeur général avant le 2 mai à 11h00.

**ATTENDU QUE** les deux soumissionnaires sont : Construction B.M.L. et Pavage Réparations Francoeur.

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire est Construction B.M.L. (101 513.38\$ taxes incluses) comparativement à Pavage Réparations Francoeur (109 014.75\$ taxes incluses) ;

11-05-010

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la soumission de Construction BML soit acceptée et que le directeur général, M. Adam Ménard, soit autorisé à produire et à signer le contrat.

**ADOPTÉ**

**16. Partage de la facture d'arpentage pour Sylvie Proulx**

**ATTENDU QUE** la municipalité a accepté l'offre du MTQ (568.00\$) pour l'acquisition d'une partie du lot 240 dans le cadre du projet d'aqueduc et égout selon la résolution # 05-04-082 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a accepté de vendre au MTQ, pour un montant de 1500.00\$, cette partie du lot 240 une fois le projet d'aqueduc et égout terminé afin que le MTQ puisse l'échanger à madame Sylvie Proulx selon la résolution # 05-05-115 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé à l'arpenteur géomètre Guy Marion de subdiviser le terrain de l'ancien aqueduc du Village, afin que le Conseil puisse céder la partie du lot 240 à madame Sylvie Proulx selon la résolution # 09-05-140 ;

**ATTENDU QUE** la facture d'Arpentage Côte-Du-Sud est au montant de 1234.98\$ taxes incluses ;

11-05-011

**IL EST PROPOSÉ** par Maryse Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité paye la moitié de cette facture (617.49\$) et que le directeur général, M. Adam Ménard et la mairesse, Mme Élisabeth Hudon, soient mandatés pour signer le contrat de vente.

**ADOPTÉ**

**17. Résolution relative à la réduction d'un emprunt**

**ATTENDU QUE** lors de la séance extraordinaire du 3 août 2010, la Municipalité a autorisé le refinancement du montant résiduel d'un emprunt de 777 000\$ effectué le 10 août 2005 sauf pour une somme de 354 300\$ provenant de la taxe sur l'essence ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire appliquer ce montant de 354 300\$ pour réduire le solde disponible des règlements d'emprunts fermés ;

11-05-012

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** ce montant de 354 300\$ constitue le remboursement d'un montant supplémentaire à même le solde disponible des règlements d'emprunts fermés.

**ADOPTÉ**

**18. Approbation des travaux en cours d'eau sur le cours d'eau Drapeau et mandat à la MRC pour la répartition parmi les métants d'eau**

**ATTENDU QUE** la MRC prévoit des travaux de nettoyage dans le cours d'eau Drapeau ;

**ATTENDU QUE** la MRC a estimé le coût des travaux à 4 049,00\$ ;

11-05-013

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** les travaux prévus dans le cours d'eau Drapeau soient approuvés et que la MRC soit mandaté pour réaliser l'acte de répartition selon celui établi par la commission d'aménagement et tel que proposé par la MRC.

**ADOPTÉ**

**19. Approbation de la répartition des coûts entre la municipalité et les métants d'eau pour l'ensemble des travaux en cours d'eau pour l'année 2011**

**ATTENDU QUE** la MRC recommande une répartition des coûts reliés aux travaux en cours d'eau de 75% payable par les métants d'eau et 25% payable par la municipalité ;

**11-05-014**

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la répartition recommandée par la MRC soit acceptée pour les travaux en cours d'eau prévus en 2011.

**ADOPTÉ**

**20. Demande à la MRC de revoir la répartition entre la municipalité et les métants d'eau pour les travaux prévus après 2011**

**ATTENDU QUE** la municipalité s'interroge sur l'équité de la répartition recommandée par la MRC entre la municipalité et les métants d'eau ;

**11-05-015**

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité demande à la MRC de revoir la répartition recommandée entre la municipalité et les métants d'eau pour les travaux prévus après 2011.

**ADOPTÉ**

**21. Programme «Sorties-Folie 2011»**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire offrir aux participants de son camp de jour la possibilité de s'inscrire aux sorties du programme «Sorties-Folie» de la Ville de La Pocatière ;

**CONSIDÉRANT** l'entente proposé par la Ville de La Pocatière qui s'engage à offrir aux participants du camp de jour de Rivière-Ouelle l'accès aux sorties du programme au coût du résident ;

**CONSIDÉRANT** qu'en échange, la municipalité s'engage à payer à la Ville la différence entre le coût non-résident et le coût résident pour chaque sortie enregistrée plus des frais d'administration de 15% ;

**11-05-016**

**IL EST PROPOSÉ** par Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la mairesse, Élisabeth Hudon, signe le protocole d'entente avec la Ville de La Pocatière pour le programme «Sorties-Folies» 2011.

**ADOPTÉ**

**22. Restructuration du comité des loisirs**

Élisabeth Hudon mentionne que le comité des loisirs s'essoufle et que la municipalité désire continuer à offrir un service en loisirs de qualité. Il est entendu que la municipalité prendra en charge le service en loisirs dorénavant. Le service est divisé en deux volets : 1) les loisirs et 2) les événements. La municipalité est à la recherche de bénévoles et des subventions tels que «projection 16/35» ou «emploi été canada» sont disponibles pour engager une personne.

**23. Reddition de comptes au MTQ pour le programme PAERRL**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 68 097,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010 ;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

**ATTENDU QU'** un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B dûment complétée.

**11-05-017**

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des

ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉ**

**24. Offre de service de AgroEnviroLab**

**11-05-018**

**IL EST PROPOSÉ** par Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité accepte l'offre de service de AgroEnviroLab pour l'analyse de l'eau potable et l'eau usée en 2011 au montant de 1 769,00\$ + taxes.

**ADOPTÉ**

**25. Programmation 2010-2013 de la TECQ (version 2)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**11-05-019**

**IL EST PROPOSÉ** par Maryse Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que ;

1. La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que les ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;
3. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation de la **deuxième version** de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
4. La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;
5. La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**26. Formation sur le drainage du réseau routier municipal**

**ATTENDU QUE** René Lambert participe à la formation de deux jours sur le drainage du réseau routier municipal donnée par la FQM à Notre-Dame-Du-Portage ;

**11-05-020**

**IL EST PROPOSÉ** par Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité paye la formation au coût de 450\$ plus les frais de repas à René Lambert selon la politique en vigueur établie par la municipalité.

**ADOPTÉ**

**27. Formation sur la santé et la sécurité du travail reliées aux espaces clos**

**ATTENDU QUE** René Lambert participe à la formation de deux jours sur la santé et la sécurité du travail reliées aux espaces clos donnée par l'APSAM à Notre-Dame-Du-Portage ;

**11-05-021**

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité paye la formation au coût de 124\$ plus les frais de repas à René Lambert selon la politique en vigueur établie par la municipalité.

**ADOPTÉ**

**28. Participation au programme Climat**

**ATTENDU QUE** le programme Climat offert par le MDDEP permet d'obtenir du financement dans le but de faire un inventaire des émissions de GES de la municipalité et de réaliser un plan d'action pour réduire ces émissions et pour se prémunir contre les éventuels impacts des changements climatiques sur son territoire.

11-05-022

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil municipal appuie la volonté de la MRC de présenter une demande au programme Climat municipalités.

**ADOPTÉ**

**29. Nettoyage des berges suite à la tempête du 6 décembre 2010**

**ATTENDU QUE** la tempête a poussé des débris sur les chemins municipaux ;

11-05-023

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité procède au nettoyage de l'emprise des chemins municipaux pour un montant maximal de 3 000\$ + taxes.

**ADOPTÉ**

**30. Facture complémentaire de Trans-apte pour l'année 2010**

**CONSIDÉRANT** les coûts d'exploitation plus élevés reliés au transport pour l'année 2010 suite à une révision du calcul prévu selon les critères du Ministère du transport ;

**CONSIDÉRANT** l'engagement financier de la Municipalité au transport adapté ;

11-05-024

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité paye la facture complémentaire de Trans-apte au montant de 330\$ (non-taxable) pour le transport adapté en 2010.

**ADOPTÉ**

**31. Demandes de dons**

11-05-025

**IL EST PROPOSÉ** par Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité verse un montant de 4 000\$ au Club des Ados sous la condition que le Club fasse parvenir à la municipalité la mise à jour des données suivantes : la programmation, les heures d'ouverture, l'achalandage (nombre de jeunes par soir en moyenne et leur âge), le personnel (tâches, responsabilités, horaires de travail, etc.), les assurances et la liste des administrateurs.

**ADOPTÉ**

11-05-026

**IL EST PROPOSÉ** par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité paye la cotisation annuelle de 100\$ à la Corporation touristique de Rivière-Ouelle ;

**QUE** la municipalité donne un montant de 1 650\$ à la Bibliothèque municipale ;

**QUE** la municipalité donne 25\$ au Club de Gymnastique Gymagine ;

**QUE** la municipalité renouvelle son membership à la SADC au montant de 30\$ ;

**QUE** la municipalité donne 50\$ à Place aux jeunes ;

**ADOPTÉ**

**32. Approbation des comptes**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>SOLDE</b>
ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-ST-LAURENT	55.00 \$
AGRO-ENVIROLAB	86.58 \$
AIR PHOTO INC.	199.36 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	169.75 \$

ARBREAU TECH INC	170.89 \$
ARCHIVES DE LA CÔTE-DU-SUD	300.00 \$
ARPENTAGE CÔTE-DU-SUD	1 234.98 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	100.95 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	25.83 \$
CENTRE DE SERVICE ST-PHILIPPE	172.97 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	807.24 \$
COMITÉ ZIP DE SUD-DE-L'ESTUAIRE	150.00 \$
DENEIGEMENT JACQUES MICHAUD	4 820.91 \$
LA FINE BOUCHE	20.00 \$
FOND INFORMATION FINANCIÈRE	57.00 \$
GROUPE DYNACO	164.20 \$
IMPRIMERIE MOT A MOT	237.37 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	426.08 \$
LES EMBALLAGES L. BOUCHER	259.46 \$
LOCATION D'OUTILLAGE	11.39 \$
L.P. TANGUAY LTÉE	(56.96) \$
LUNE COPIES	9.57 \$
MARCHE DE LA RIVIERE-OUELLE	71.21 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL	(56.44) \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	13 189.68 \$
PELLETIER T.V. ENR.	34.17 \$
STEVE PLANTE	157.50 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	1 156.34 \$
RAY RÉFRIGÉRATION RDL	1 555.84 \$
RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	538.40 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	398.28 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	24 333.36 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	1 812.64 \$
<b>TOTAL:</b>	<b>52 613.55 \$</b>

11-05-027

**IL EST PROPOSÉ** par Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la liste des fournisseurs ci-haut soit ratifiée et approuvée.

**ADOPTÉE**

**33. Correspondance**

- Un technicien des Alarmes Clément Pelletier a procédé à la vérification du système d'alarme incendie au 117, chemin Sud de la Rivière. À leur départ, le système ne démontrait aucune anomalie.
- La MRC de Kamouraska a accepté notre demande de financement présentée au Pacte rural pour l'année 2010-2011 (5 000\$) et pour l'année 2011-2012 (5 000\$) pour l'engagement d'un agent de développement.
- Un citoyen demande d'installer une lumière de rue de type D.E.L. au 126 Rang de l'Éventail
- M. Gilles Gagnon demande un suivi de la convention de bon voisinage avec Bois G.M. Dufour signée le 8 septembre 2010.

**34. Période de questions**

- La Ferme Martinoise demande de prolonger le réseau d'aqueduc jusqu'à la ferme
- Un résident demande d'ajouter une enseigne pour indiquer le début de la municipalité sur la route 230
- Une discussion tourne autour de la nouvelle identité visuelle de Rivière-Ouelle

**35. Prochaine réunion de travail**

La date de la prochaine réunion de travail est fixée au **mardi 31 mai 2011 à dix-neuf heures (19h00)**

**36. Prochaine séance publique**

La prochaine séance publique aura lieu le **lundi 6 juin 2011 à vingt heures (20h00)**

**37. Levée de l'assemblée****11-05-028**

**IL EST PROPOSÉ** par Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h45.

**ADOPTÉE**

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Élisabeth Hudon, mairesse

---

Adam Ménard, directeur-général, secrétaire-trésorier